

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 OCTOBRE 2019

## Procès-Verbal

Le 25 octobre 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Robert IMBAUD, Maire.

Brigitte GUILLAUME a été désignée secrétaire de séance.

Elle a procédé à l'appel nominal. Tous les membres étaient présents sauf Ludovic GATINEAU qui a donné à Stéphanie GRENET, Alain HAUMONTE qui a donné pouvoir à Yves RAILLERE, Martine RODRIGUEZ qui a donné pouvoir à Jean-Claude MANUBY, Lysiane LARTILLIER qui a donné pouvoir à Philippe LE PONT.

Après lecture du précédent compte-rendu, il est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- Présentation du nouveau site internet de la médiathèque
- Affaires Financières et Travaux :
  - Modification statuts SBL
  - Avancement de grade
  - DM2
  - Choix du Bureau de contrôle et CSPS pour la future école
  - Ouverture le dimanche : Auchan, ce point ne sera abordé qu'au prochain Conseil Municipal puisque l'avis de la commune doit être rendu après avis de la communauté de communes.
- Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences
  - Prix et récompenses concours foie gras 2019
  - Subventions aux associations
- Questions diverses
  - Dénomination du complexe sportif et terrain d'honneur

En préambule, suite au décès de l'ancien Président de la République : M. Jacques CHIRAC, il est demandé aux conseillers d'observer un moment de recueillement.

- **Présentation du nouveau site internet de la médiathèque**

Une présentation du nouveau site de la médiathèque dont l'adresse internet est la suivante : <https://mediadetheque.maringues.fr> est faite par Grégory GUILLOT.

- **Affaires financières et travaux – Monsieur le Maire**

- Modification statuts SIAEP de Basse Limagne

Suite à :

- L'adhésion de la commune de St Julien de Coppel au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- La prise de compétence eau de la communauté de communes entre Dore et Allier qui se substitue aux communes membres
- La création de la commune nouvelle Mur-sur-Allier qui se substitue aux communes de Dallet et de Mezel

Il convient d'émettre un avis sur l'adhésion de la commune de St Julien de Coppel et de mettre à jour les statuts du SIAEP Basse Limagne.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

- Nomination du coordonnateur communal pour le recensement 2020

Le prochain recensement de la population va se tenir en Janvier – Février 2020.

En vertu de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V article 156 à 158), la commune doit procéder elle-même à l'enquête de recensement.

Pour cela, un coordonnateur communal doit être désigné, il sera l'interlocuteur de l'INSEE et sera chargé de la préparation et de l'organisation des opérations de recensement.

Il est proposé au conseil de désigner Madame Nathalie FAYE, Agent communal titulaire, pour être coordonnateur communal du prochain recensement.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

- Avancement de grade

Conformément à l'avis favorable de la CAP du 14 octobre 2019, à compter du 1er novembre 2019, il y a lieu de prévoir les modifications suivantes au tableau des emplois :

- Suppression d'un poste d'attaché
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe
  
- Création d'un poste d'attaché principal
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe

**Délibération adoptée à l'unanimité**

- o DM2

Le remboursement de la caution du local loué à ERGALIS nécessite de prendre une décision modificative car la ligne de crédit 165 « dépôts et cautionnement » n'avait pas été ouverte sur le budget 2019.

Les crédits correspondants, à savoir 1800€, seront pris sur la ligne 21311 « travaux de l'hôtel de ville ».

### Délibération adoptée à l'unanimité

- o Choix du Bureau de contrôle et CSPS pour la future école

Dans le cadre du projet de future école, il convient de choisir le Bureau de Contrôle et le coordonnateur sécurité et protection de la santé.

Le Bureau de contrôle est chargé de vérifier le respect des normes de construction en amont et pendant l'élaboration du projet.

Le CSPS a pour mission de prévenir les risques issus de la coactivité entre les entreprises intervenant sur le chantier.

Une publicité par voie dématérialisée a été lancée sur le site AWS.

Les critères de choix étaient les suivants :

- 40 % pour le prix de la prestation
- 60% pour la valeur technique

Concernant la mission Bureau de contrôle, 5 entreprises ont répondu et 8 pour la mission CSPS

Après analyse, le classement est le suivant :

- Pour le contrôle technique :

1. Bureau Veritas
2. Qualiconsult
3. Alpes Contrôles
4. APAVE
5. SOCOTEC

- Pour le CSPS :

1. Bureau de coordination Arverne
2. ELYFEC
3. SOCOTEC
4. VERITAS
5. Alpes Contrôle

6. APAVE
7. Qualiconsult
8. SCOP DEBOST

Il est donc proposé de retenir :

- Bureau Veritas pour la mission de contrôle technique pour 14 457 € HT.
- Bureau Coordination Arverne pour la mission de CSPPS 6 080 € HT.

### Délibération adoptée à l'unanimité

- o PLUIH projet de PADD

Le conseil communautaire de Plaine Limagne a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUIH) le 27 juin 2017.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), défini à l'article L151-5 du même code.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil communautaire et des conseils municipaux. Ce débat s'est tenu en conseil communautaire en séance du 24 septembre 2019.

Le projet de PADD est issu d'une démarche de concertation :

- De deux comités techniques thématiques :
  - o Cadre de vie / environnement / équipements publics / démographie / habitat le 2 mai 2019,
  - o Economie / déplacements / développement urbain le 24 juin 2019,
- D'un groupe de travail habitat le 27 mai 2019,
- D'un comité de pilotage le 13 septembre 2019,
- D'une conférence des maires le 10 juillet 2019,
- D'un séminaire à l'adresse de l'ensemble des conseillers municipaux le 2 septembre 2019.

Le projet s'articule autour de 3 axes de développement :

1. Affirmer un territoire d'accueil, vivant et solidaire
  - Poursuivre un développement démographique équilibré et répondre aux différents besoins d'habitat
  - Faire évoluer les équipements et services publics pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures
  - Développer les mobilités de demain
2. Valoriser un cadre de vie de qualité
  - Maintenir la lisibilité et la qualité des paysages
  - Préserver et améliorer le fonctionnement écologique du territoire

- Modérer la consommation d'espaces et d'énergie
  - Porter un projet protégeant la ressource en eau, la population et les biens
3. Conforter l'économie et l'emploi local
- Accueillir et assurer le développement des entreprises / commerces
  - Développer une activité touristique et de loisirs valorisant les atouts du territoire

Après cet exposé, le débat est ouvert.

Les conseillers confirment l'idée qui avait été annoncée précédemment de ne pas conforter les bourgs centre.

Les conseillers s'interrogent sur la taille des futures parcelles prévue aux alentours de 700m<sup>2</sup> dans le contexte d'une commune rurale comme Maringues.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

- Réfection de la partie brûlée de la place Beudet Lafarge

Suite à l'incendie qui avait lieu sur la place Beudet Large, la commune a perçu l'argent de l'assurance.

Il est donc proposé de refaire l'enrobé. Un devis a été demandé à l'entreprise Eurovia pour un montant TTC de 4 194€ TTC.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

- Motion contre la suppression des trésoreries par l'association des maires ruraux

Le Maire de Maringues propose au Conseil municipal d'adopter la motion suivante qui est adressée à Monsieur le Préfet de Région et à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques.

Les collectivités locales du Puy-de-Dôme ont été alertées d'un projet de fermeture massive des services des impôts des particuliers et des entreprises ainsi que des trésoreries locales, véritables services publics de proximité.

Les communes ne peuvent être privées de véritables services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux,

Il est indispensable de maintenir les trésoreries tant pour les communes (surtout en milieu rural), que pour les usagers, au nom du respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire,

Les collectivités souhaitent le maintien d'un comptable de proximité, doté d'un réel pouvoir de décision et de moyens matériels et humains lui permettant d'accomplir sa tâche et refusent de

dépendre d'un service comptable éloigné qui gèrera plusieurs centaines de collectivités et ne pourra faire que du traitement de masse,

La disparition de services publics conduirait inéluctablement à la poursuite de la désertification des communes rurales, alors même que nos populations ont besoin de cohésion sociale et territoriale. Au moment où les collectivités mettent en œuvre des politiques de développement durable et veillent à préserver l'utilisation des deniers publics, la fermeture des trésoreries imposerait aux usagers et au personnel administratif de l'État et des collectivités de multiplier les déplacements et pour la commune de Maringues de se rendre à Riom distante de 30 kms de notre poste de rattachement actuel, Luzillat.

Ce choix de restructuration, au nom de la rationalisation budgétaire, ne faciliterait la tâche ni des régisseurs de recettes, ni des administrés, notamment les personnes âgées dans la résolution des formalités juridiques et comptables auxquelles ils sont assujettis.

La Commune de Maringues déplore cette politique d'allègement des effectifs du service public et le transfert de charges aux communes aux ressources contraintes.

Elle souhaite s'opposer à ce projet de restructuration et demande instamment par la présente motion, de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

- Dénomination du complexe sportif et du terrain d'honneur

En hommage à deux personnalités de la commune et après avis de leur famille respective, il est proposé de nommer :

- Le complexe sportif : complexe sportif Bernard FAURE
- Le terrain d'honneur : terrain d'honneur Jean SAVIGNAT

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

- Tarifs Municipaux :

Les tarifs municipaux ont été discutés en commission des finances, selon le tableau ci-joint.

Il est à noter que l'augmentation de ceux-ci a été très modérée depuis 2017.

**TARIFS**

		2017	2018	2019	2020
<b>Location de salle (assoc et scolaires)</b>	Uranus	//////	500 €	500 €	500 €
	Jupiter	//////	600 €	600 €	600 €
	salle honneur + salle annexe (1ère fois)	gratuite	gratuite	gratuite	gratuite
	salle honneur + salle annexe (2è+ 3è fois)	160 €	160 €	160 €	160 €
	salle honneur + salle annexe (à partir 4è fois)	320 €	320 €	320 €	320 €
	salle annexe (1ère fois)	gratuite	gratuite	gratuite	gratuite
	salle annexe (2è et 3è fois)	90 €	90 €	90 €	90 €
salle annexe (à partir 4 è fois)	180 €	180 €	180 €	180 €	
<b>Location de salle (particulier)</b>	salle honneur +salle annexe	450 €	450 €	450 €	450 €
	salle honneur	330 €	330 €	330 €	330 €
	salle annexe	250 €	250 €	250 €	250 €
	forfait nettoyage	150 €	150 €	150 €	150 €
<b>Assainissement</b>	participation à l'assainissement collectif	420 €	420 €	440 €	450 €
	surtaxe d'assainissement (consommation)	1,10€/m3	1,10€/m3	1,20€/m3	1,25€/m3
	surtaxe d'assainissement (abonnement)	26 €	26 €	27 €	27 €
<b>Ecole</b>	Garderie	1,90 €	1,90 €	1,90 €	1,90 €
	Cantine (Maringues)	4,20 €	4,25 €	4,30 €	4,30 €
	Cantine (extérieur)	5,10 €	5,25 €	5,30 €	5,30 €
<b>Repas</b>	Repas ALSH (enfants)	3,13 €	3,16 €	3,19 €	3,22 €
	Repas ALSH (adultes)	3,84 €	3,88 €	3,92 €	3,95 €
	Repas à domicile (petit plateau)	7,90 €	8,00 €	8,10 €	8,20 €
	Repas à domicile (grand plateau)	8,80 €	9,00 €	9,10 €	9,20 €
<b>Taxe locale Publicité</b>	TLPE (/m2)	15,00 €	15,00 €	15,50 €	15,50 €
<b>Cimetière</b>	concession simple	480 €	480 €	500 €	500 €
	concession double	960 €	960 €	1 000 €	1 000 €
	cavurne	650 €	650 €	680 €	680 €
<b>Médiathèque</b>	enfants	7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €
	adultes Maringues	16 €	16 €	16 €	16 €
	adultes extérieur	22 €	22 €	22 €	22 €
	carte famille Maringues	23 €	23 €	23 €	23 €
	carte famille extérieur	32 €	32 €	32 €	32 €

Délibération adoptée à l'unanimité

- Travaux
  - Les travaux d'assainissement de la route de Thiers sont terminés. Un devis a été demandé pour le marquage routier
  - Les ateliers mécaniques sont en cours d'isolation thermique.

• **Commission Cadre de Vie – Stéphanie GRENET – Adjointe**

- La commission cadre de vie s'est réunie mercredi 2 octobre dernier au square du Poilu pour organiser la suite des travaux.

Il a été décidé de :

- Créer 2 canisettes – toilettes pour chiens - (1 entrée du square rue de l'abreuvoir et 1 en face des plateformes sportives)
  - Installer une clôture côté magasin Auchan face à la Morge.
  - Poser une toile de paillage sur le talus côté rue de l'abreuvoir et planter des arbustes.
  - Sécuriser les abords du chemin à l'aide d'une barrière en bois
  - Couper quelques bouleaux vers la future aire de jeux pour enfants (bas du chemin au fond du parc), et refaire les fossés à proximité.
  - Installer 4 bancs et 2 poubelles vers les plateformes sportives (même mobilier que le square) et en aménager les abords.
- Le gazon a été semé par l'entreprise GIRAUDON, (cette opération devait être réalisée ce début d'été, mais a été reportée en raison de la canicule).
  - Le nettoyage du clocher (fientes de pigeon) a été fait par les agents communaux : quelques volets sont en mauvais état et sont à remplacer pour éviter les passages trop nombreux des pigeons.
  - Les géraniums plantés cet été sont en cours de collecte. Ils seront stockés pendant cet hiver dans les caves de la médiathèque (environ 250 plants).

• **Commission Communication et Information – David MOURNET – Adjoint**

- Illuminations 2019-2020

A titre d'information, cette année des motifs vont être achetés en plus des guirlandes.

Le budget est équivalent aux années précédentes.

Le devis est de 4600€ pris en charge à 50% par le SIEG

**Délibération adoptée à l'unanimité**



○ Bulletin municipal

Le bulletin municipal est en cours de rédaction et sera distribué au courant du mois de décembre dans les boîtes aux lettres des Maringois.

• Commission Développement culturel – Yolande BURETTE – Adjointe

- Le 21 et 22 septembre, ont eu lieu les journées du patrimoine. Presque 120 personnes sont venues visiter les Tanneries, l'église et la médiathèque.
  - Pour information, cet été 197 personnes ont visité la maison du patrimoine et les tanneries.
  - Le mercredi 2 octobre, dans le cadre de la semaine bleue, la ferme pédagogique créée par Eva Planche a été installée dans la cour de l'Ehpad. Les résidents et une vingtaine d'enfants de la médiathèque ont pu caresser, brosser, et promener les animaux. Le goûter a été offert par la maison de retraite.
  - Samedi la municipalité offrira un prix lors du salon d'automne de Pro Patria.
  - Le mardi 8 octobre, 20 enfants sont venus à la "p'tite demi-heure" des 0/3 ans
  - Le 31 octobre, les enfants défilèrent en ville lors de l'après-midi Halloween.
  - En novembre Brigitte Gibbes animera un atelier bas-relief pour les adultes (plâtre)
  - Le samedi matin 23 novembre, la chorale d'Aigueperse chantera à la médiathèque sur le thème de l'humour.
  - Exposition sur le cerveau à la médiathèque par l'association Auver Brain
- 
- A la salle d'exposition

Jusqu'au 2 novembre : peintures et sculptures de Bernard Dorchies

Du 4 au 23 novembre : Peinture avec Michèle Lebeau de Paris

Du 25 novembre au 14 décembre : Peinture avec Stéphanie Steiner et Jacky Sannajust

En novembre, la commission se réunira pour organiser le salon du livre et l'animation de Noël.

• Commission Sports – Associations et Solidarité – Yves RAILLERE – Adjoint

Après examen des diverses demandes et sur avis de la commission des finances, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer pour l'année 2019 aux associations les subventions suivantes :

- ✗ **650 € pour :**
- ✗ Les Enfants de la Limagne
- ✗ La Société Pro-Patria
- ✗ La Société Jeanne d'Arc
- ✗ L'Union Sportive Maringoise
- ✗ Le Tennis Club Maringois
- ✗ Le Judo Club
- ✗ **250 € pour :**
- ✗ La Société de Pêche
- ✗ Les Amis de la Forge
- ✗ L'Association Culturelle Jean Jaurès
- ✗ Les Compagnons de la Bignotte
- ✗ La Chorale Amadeus
- ✗ La Société de Chasse
- ✗ Les Amis de la Côte Rouge
- ✗ L'AMAP
- ✗ **150 € pour :**
- ✗ Gym'Méninges
- ✗ La Prade des Fourniers
- ✗ Maringues Arc CLUB
- ✗ La FNACA
- ✗ Convivialité en Milieu Rural
- ✗ Ombelle Part'age

Une somme forfaitaire (460 €) est allouée à la Société Les Enfants de la Limagne pour les sorties officielles.

Le Conseil Municipal propose de verser une somme forfaitaire de 260 € aux associations qui ont réalisé un char pour la fête de Maringues.

- ✗ **Recevront 260 € pour 2019 :**
- ✗ Les Enfants de la Limagne
- ✗ La Chorale AMADEUS
- ✗ La Société Pro-Patria
- ✗ La Société Jeanne d'Arc
- ✗ La pétanque Maringoise
- ✗ Les Amis de la Forge
- ✗ L'Association Culturelle Jean Jaurès
- ✗ La Prade des Fourniers
- ✗ Les Compagnons de la Bignotte
- ✗ Les amis de la Côte Rouge

Il est également proposé la prise en charge financière des 3 gerbes de la FNACA pour les cérémonies officielles.

Le Conseil Municipal rappelle que les subventions ne sont pas reconduites de façon systématique ; les intéressés devront déposer une demande écrite chaque année en Mairie.

Les conseillers municipaux étant membres des bureaux d'associations ne prennent pas part au vote de la subvention qui leur sera allouée.

Pour l'association Jean Jaurès, Stéphanie GRENET ne prend pas part au vote.

Pour les Amis de la Forge, Gérard SANCIAUT ne prend pas part au vote.

Pour Pro Patria, Jean-Claude MANUBY ne prend pas part au vote

Pour l'AMAP, Philippe LE PONT ne prend pas part au vote

Pour Pro-Patria, Alain HAUMONTE ne prend pas part au vote

### **Délibération : 8 abstentions et 15 pour**

#### **☞ A venir en novembre**

- Samedi 2 : loto de l'USM reporté en 2020.
- Repas de la ligue à Crevant-Laveine le 9 novembre.
- Dimanche 10 : moules frites de la gym salle Pro-Patria.
- Lundi 11 : concours de belote salle Pro-Patria.
- Lundi 11 : Paëlla de l'USM salle annexe.
- Samedi 16 : 24<sup>ème</sup> concours de foie gras, salle Jupiter.
- Dimanche 17 : loto des enfants de la Limagne Salle honneur.
- Samedi 30 : soirée couscous de l'U.S.M. salle d'Honneur annulée.

#### **• Sports et associations**

- La maringoise : 546 participantes
- 25 ans de Gym'méninges
- Plateforme sportive, séances collectives de cross training gratuites.
- Skate Park.

## ↳ Solidarité.

- Comité syndical du SIAD le 21 octobre (avec Patricia).
- Adhésion de la commune de St André le coq au Siad de Lezoux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 21 octobre 2019, le Comité Syndical du SIAD a décidé de modifier l'article 3 des statuts, relatif à la dénomination qui consiste à intégrer la commune de St André le coq suite à son adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Délibération à prendre

- Un signalement de moustiques tigres a été indiqué à Maringues. Une entreprise spécialisée est venue réaliser un diagnostic. La solution pour éradiquer les larves est très simple il suffit de vider l'eau stagnante ou de verser un peu de javel lorsqu'il n'est pas possible de vider la poche d'eau.
- Incivilités : de nouveaux courriers ont été envoyés à des contrevenants de dépôts sauvages autour de l'église.
- Le CLIC de THIERS organise des réunions de prévention sur le démarchage.
- Le 15 novembre : don du sang

• **Commission Animation et vie scolaire – Gérard SANCIAUT – Adjoint**

**ECOLE**

- Suite à la loi EGALIM, la maison de retraite va mettre en place, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019 un repas végétarien 1 fois par semaine.

Il s'agit d'un repas sans viande, ni poissons, ni crustacés mais ce repas pourra contenir des œufs ou des produits laitiers sur une durée expérimentale de 2 ans.

Une information a été faite auprès des parents.

- Le 30 septembre nous avons participé avec le Maire au conseil des maîtres. Il a été évoqué la période caniculaire de fin juin 2019 et son traitement par les enseignants et la municipalité.

Il a été décidé d'étudier les possibilités d'aménager la salle de motricité en cas de fortes chaleurs (la pièce la moins chaude de tout le groupe scolaire.)

**LE CONCOURS DE FOIE GRAS : le samedi 16 novembre.**

La commission animations et festivités s'est réunie le jeudi 17 octobre pour mettre en place l'organisation de la manifestation :

- Les exposants : nous avons 6 producteurs de foie gras et 18 producteurs locaux inscrits ; la date limite des inscriptions est le 2 novembre. Des relances vont être faites pour les retardataires.  
Cette année nous avons en plus la moutarde de Charroux, des vins de bordeaux liquoreux et de la viande et volaille bio.
- Le planning pour les conseillers a été remis à jour et vous sera adressé. Il faudra du personnel le vendredi pour la mise en place de la salle et la décoration et le samedi pour l'installation des exposants et le déroulement du concours.
- Le planning des agents
- Les achats à faire

Comme l'année dernière une somme établie comme suit sera allouée dans chaque catégorie :

- 1<sup>er</sup> prix : 100 €
- 2<sup>ème</sup> prix : 80 €
- 3<sup>ème</sup> prix : 60 €
- 4<sup>ème</sup> prix : 35 €
- 5<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> prix : 25 €

**Délibération adoptée à l'unanimité**

- Une présentation au conseil municipal des enfants aura lieu à 18h30 au skate park le 7 novembre

- Mardi 15 octobre a eu lieu la réunion annuelle avec les associations, à cette occasion une projection du film sur la fête de Jean Malaqui a été faite et la recette de la buvette du forum a été remise à l'association ACTE

- **Questions diverses – Monsieur le Maire**

- Par courrier reçu le 2 octobre, l'AAPMA indique que l'association a décidé de ne plus prendre en charge la gestion du plan d'eau
- Suite à plusieurs signalements, une enquête a été diligentée auprès de la fondation Brigitte Bardot concernant la présence de porcs d'élevage en centre-ville. Un formulaire CERFA est disponible à l'accueil de la mairie pour toute plainte.
- Un incendie a eu lieu à la carrosserie Quilleret, le sous-préfet s'est rendu sur place dès le soir même
- Demain, une visite est organisée à la cocotte numérique à Murat pour visiter l'espace de coworking et le tiers lieux.
- Invitation à la sainte barbe des pompiers
- Invitation à la cérémonie du 11 novembre, départ du cimetière
- Invitation à la manifestation : du répit pour les familles

°-°-°-°-°-°

**La séance est levée à 21h40**